PROCÈS-VERBAL

De ce qui s'est passé dans la journée du 23 juin 1793, l'an second de la république françoise, à Grenoble, département de l'Isere.

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE à l'Armée des Alpes, GAUTIER, ALBITTE & DUBOIS-CRANCÉ, inquiets sur les mouvemens que la malveillance s'efforce d'exciter depuis le 31 mai dernier, dans toute la République; voyant s'approcher l'instant de l'ouverture de la campagne, contre le despote Sarde; & désirant tranquilliser tous les citoyens de l'intérieur, avant de se porter eux-mêmes à l'extrême frontiere, ont arrêté de faire assembler toutes les troupes de la garnison de Grenoble, sur la place de la liberté, de leur parler en présence de tous les citoyens de la Ville, des circonstances pénibles dans lesquelles se trouve la patrie, & de leur proposer de renouveller le serment de mourir, ou de la sauver. En conséquence, & d'après les requisitions faites par les Représentants du peuple, au Général d'Ornac, commandant provisoire de l'Armée des Alpes, les troupes ont été assemblées le Dimanche 23 juin sur la place de Grenoble; savoir, le 59e. Régi-

ment d'infanterie, le 3e. Bataillon des Basses-Alpes, le 6e. Bataillon des Côtes maritimes, deux compagnies du 4e. Régiment de canonniers, un détachement de gendarmerie nationale, un détachement du 5e. Régiment de cavalerie, & la compagnie des guides de l'Armée, le dépôt du 35e. Régiment, la compagnie de canonniers du 1er. Bataillon de la Lozère, une compagnie du 1er & 2e. Régiment de l'artillerie, une compagnie de Pioniers, la gendarmerie de résidence, une compagnie de canonniers travailleurs. Six pieces de canon avoient été placées hors la ville pour éviter que leur explosion nuisît à quelque propriété, elles étoient destinées à faire chacune trois salves d'artillerie, lorsque les canonniers seroient avertis par une boîte placée dans le lieu du rassemblement. A quatre heures précises toutes les troupes étant en bataille sur la place, tout l'état-major de l'armée, tous les officiers civils & militaires, partirent du logement des Représentants du peuple avec eux, & précédés par la musique militaire de tous les corps.

A l'instant une salve de six pieces de canon annonça le mouvement; les députés ainsi entourés parvinrent à la place de la liberté & firent le tour des troupes en bataille, ils trouverent dans l'intérieur les citoyens de Grenoble assemblés, mais sans armes & témoignant leur intention de partager les sentiments patriotiques de la troupe.

Les représentants du peuple sont montés sur

une eſtrade placée au pied de l'arbre de la liberté.

Il a d'abord été fait lecture du décret du 30 avril, qui détermine leur miſſion.

Enſuite il a été fait lecture d'un arrêté pris par les repréſentants du peuple qui nomme proviſoirement & conformément à loi à pluſieurs places vacantes de généraux & adjudans généraux.

Le citoyen Bragard, commandant temporaire de Grenoble, a fait battre un banc & a fait la proclamation des officiers préſents pour remplir les nouvelles fonctions auxquelles ils ſont appellés par la loi.

Le citoyen Dubois-Crancé, un des repréſentants du peuple, prenant la parole a peint aux troupes & à tout le peuple aſſemblé les circonſtances pénibles dans leſquelles ſe trouve la république, & après un diſcours vivement applaudi de toute l'armée & de la foule immenſe de citoyens qui garniſſoient la place, il a annoncé que la conſtitution étoit faite; un cri général de ſatisfaction a retenti dans toute la ville; il a propoſé le ſerment ſuivant:

NOUS JURONS fidélité à l'égalité, à la liberté, à la république une & indiviſible, reſpect aux loix & aux propriétés, union & fraternité avec tous les bons citoyens. Nous jurons de ne reconnoître que la convention nationale & ſes décrets, de traiter comme ennemi, quiconque tenteroit de rompre ce faiſ-

ceau qui ſait toute notre force, qui ſera notre gloire & aſſurera notre bonheur.

Toutes les troupes, tous les citoyens ont répété ce ſerment avec enthouſiaſme, & ont juré de le maintenir; des citoyennes ſe ſont mêlées dans les rangs, & ont diſtribué des fleurs à tous les citoyens-ſoldats, dont ils ont garni leurs fuſils; on a chanté en chœur l'hymne de la liberté, & le canon a reporté dans les airs les chants d'allégreſſe & les cris mille fois répétés de *vive la République une & indiviſible, vive la Convention nationale.*

Les troupes, avant de défiler devant les repréſentans du peuple, ont demandé qu'une adreſſe fût faite à la convention, pour lui exprimer leur ſentimens.

Le citoyen Dulin a monté ſur l'eſtrade, dont étoient deſcendus les repréſentans du peuple, & a lu une adreſſe qui a reçu l'aſſentiment univerſel, & qui a été décidée devoir être envoyée à la convention, à tous les départemens, aux armées & à toutes les ſociétés populaires de la République. L'adreſſe eſt ci-jointe, ſouſcrite de plus de trente mille ſignatures, tant de l'armée que des citoyens de l'Iſere.

Les troupes ont enſuite défilé devant les repréſentans du peuple, & le reſte de la journée s'eſt paſſé dans les effuſions de la fraternité.

Signé GAUTHIER, ALBITTE & DUBOIS-CRANCÉ.

ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

LES Généraux, Officiers, Sous-Officiers, Soldats & Agents civils & Militaires de la portion de l'Armée des Alpes, actuellement en garnison dans la ville de Grenoble,

A LA CONVENTION NATIONALE.

REPRESENTANS DU PEUPLE,

Réunis autour de l'arbre de la liberté, en présence de ceux de vos Collegues que vous avez envoyés parmi nous; au milieu des bons citoyens de Grenoble, dont les bras, comme les nôtres, sont dévoués à la défense de la patrie, nous venons de jurer de nouveau, FIDÉLITE' A LA LIBERTÉ ET A L'EGALITE', A LA REPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE, RESPECT AUX LOIX ET AUX PROPRIETÉS, UNION ET FRATERNITE' AVEC TOUS LES BONS CITOYENS. Nous avons juré DE NE RECONNOITRE QUE LA CONVENTION NATIONALE ET SES DECRETS, DE

TRAITER COMME ENNEMI QUICONQUE TENTEROIT DE ROMPRE CE FAISCEAU QUI FAIT TOUTE NOTRE FORCE, QUI FERA NOTREGLOIRE, ET ASSURERA NOTRE BONHEUR.

Ce ſerment ſacré eſt gravé dans les cœurs des ſoldats français; il va ſe répéter dans toutes les diviſions de l'armée dont nous faiſons partie; il eſt notre cri de ralliement ; il retentira au-delà des monts, derrier leſquels ſe retranchent les ſatellites du Sarde & de l'Autrichien, qu'il nous tarde de voir & de vaincre. Il retentira ſur les bords de la Loire, & effrayera les rebelles de la Vendée, & tous les traîtres qui les appellent. Il vous convaincra, Repréſentants du peuple, de notre confiance en vous, de notre reſpect pour vos décrets, de notre haine contre les intrigants, & vous prouvera l'inébranlable diſpoſition dans laquelle nous ſommes, de maintenir l'unité & l'indiviſibilité de la République. En vain chercheroit-on à nous tromper dans les circonſtances actuelles; en vain chercheroit-on à nous faire douter de votre liberté & du patriotiſme de nos braves freres de Paris ; nous connoiſſons déjà vos loix ; nous voyons une conſtitution populaire & bienfaiſante s'élever pour le bonheur de la France, & nous n'avons point oublié ce que Paris a fait pour la révolution. *Bouillé*, *Lafayette*, *Frederic*, *Brunſwik*, *Cobourg*, *Dumouriez*, & les tyrans qui les payent, ont juré la ruine de la ville qui enfanta la liberté, & contre laquelle

marchent aujourd'hui les rebelles; & nous, nous faiſons le ſerment d'exterminer & les rebelles, & les tyrans, & les traîtres.

Suivent les ſignatures du 59e. régiment d'infanterie, du dépôt du 35e. du 3e. bataillon des baſſes-Alpes, du 6e. des Côtes maritimes, d'un détachement du 5e. régiment de cavalerie, du 1er., 2e. & 4e. régiment d'artillerie, de la gendarmerie à la ſuite de l'armée, & celle de réſidence, de la compagnie des canonniers du 1er. bataillon de la Lozere, de la compagnie des canonniers travailleurs, de la compagnie des pionniers & des bons citoyens de la ville de Grenoble & du département de l'Iſere, les citoyens ne ſachant ſigner ont manifeſté leur adhéſion par des acclamations unanimes.

Certifié conforme par les Repréſentants du peuple à l'armée des Alpes.

Signé, DUBOIS-CRANCÉ, ALBITTE & GAUTHIER.

VIVE LA REPUBLIQUE.

A Grenoble, de l'imprimerie de J. ALLIER.